

Programme ING Corporate Card

Instructions pour les titulaires de carte

Votre ING Corporate Card

La carte ING Corporate Card vous est fournie par votre employeur et est conçue pour vos dépenses professionnelles. Elle permet à vous et votre employeur de suivre facilement vos dépenses.

Vos avantages

- Moyens de paiement faciles pour vos dépenses professionnelles
- Analyse et suivi de toutes vos dépenses sur carte disponibles en ligne 24h/24
- Sécurité : vous êtes couvert contre la fraude ou l'usage abusif de votre carte¹
- Carte acceptée dans le monde entier, dans 29 millions de points de vente et à 550 000 guichets automatiques avec un code PIN
- Inclut gratuitement une assistance, une assurance et les services SafeGuard en cas d'accident ou de retard d'avion ou de bagages
- Retraits d'espèces aux guichets automatiques ou aux banques présentant le logo Cirrus ou MasterCard²

Quelle est la limite des dépenses de votre carte ?

Votre société a défini la limite des dépenses de votre carte ING Corporate Card. Il s'agit du montant maximum pouvant être dépensé en un mois. Les dépenses et les avances en espèces sont limitées par le montant des dépenses maximum de la carte. Vous trouverez la limite des dépenses de la carte et le montant disponible sur www.ingcommercialcard.com et dans l'application ING Commercial Card.

Comment modifier la limite de vos dépenses ?

Pour modifier la limite des dépenses de votre carte, veuillez contacter l'administrateur Programme ING Corporate Card de votre société.

Comment utiliser votre carte ?

Achats généraux

- Présentez votre carte ING Corporate Card au vendeur. Une fois que vous avez vérifié le montant, saisissez votre code PIN pour confirmer le paiement ou signez le reçu de caisse.
- Le vendeur vous donne une copie du reçu de caisse, que vous devez conserver.

Paiements en ligne sécurisés

Pour garantir la sécurité des paiements en ligne, ING utilise SecureCode avec un code à usage unique. Sélectionnez l'option de paiement « MasterCard » dans la boutique en ligne. Saisissez ensuite les informations de carte de crédit demandées (le code CVC correspond aux trois chiffres en haut à droite au dos de votre carte, à côté de la bande de signature). Finalement, il peut vous être demandé dans certains cas de saisir le SecureCode à usage unique. Vous recevrez ce code par SMS sur votre téléphone portable si nous avons votre numéro. Vous recevrez un SMS uniquement si le revendeur participe à ce service.

Alertes sécurité par SMS

Les alertes de sécurité aident à empêcher l'usage abusif de votre carte. Lorsqu'un achat potentiellement suspect est détecté sur votre carte, ING peut vous notifier immédiatement par SMS pour confirmer une transaction. Vous pouvez répondre aux alertes sécurité où que vous soyez : depuis votre domicile, depuis votre bureau ou lorsque vous êtes en déplacement. Un message peut vous être envoyé par ING Commercial Cards (+44 78 60 04 74 44).

1 La société et les titulaires de carte ont l'obligation de faire preuve de vigilance en ce qui concerne la possession et l'utilisation des cartes Corporate Card (voir les conditions générales ING Corporate Card)

2 Votre employeur peut avoir indiqué que vous n'êtes pas en mesure d'utiliser votre carte ING Corporate Card pour les retraits d'espèces aux guichets automatiques ou au comptoir des banques. Les retraits d'espèces sont limités par défaut à 50 % du montant des dépenses maximum de la carte.

Aucun frais supplémentaire : ING offre ce service gratuitement. (Vérifiez auprès de votre opérateur téléphonique si des frais s'appliquent lorsque vous envoyez ou recevez des SMS.) Pour d'avantage d'informations, consultez : www.ingwb.com/cardsecurity.

Il n'est pas nécessaire de vous inscrire ou vous enregistrer pour obtenir les alertes de sécurité : ce service vous est offert automatiquement. Assurez-vous simplement d'avoir fourni votre numéro de téléphone portable actuel à ING. Vous pouvez le faire en appelant le service client ING au +31 10 428 95 81, ou bien via nos numéros de contact locaux.

Service client

Le service client ING Corporate Card, basé aux Pays-Bas, est constitué d'une équipe spécialisée, dévouée à répondre aux besoins de vos titulaires de carte. Vous pouvez les contacter au +31 (0)10 428 95 81 (24h/24, 7j/7), ou visiter www.ingwb.com/cardcontact pour obtenir des numéros de téléphone locaux.

Que faire en cas de perte ou vol de votre carte ?

La perte ou le vol d'une carte ING Corporate Card doit être signalé immédiatement par téléphone. Veuillez appeler le +31 (0)10 428 95 81. Ce service est joignable 24h/24 et 7j/7, toute l'année. Nous bloquerons alors votre carte, et la remplacerons pour vous. Vous devez également signaler la perte ou le vol à la police dès que possible.

Que faire si vous ne reconnaissez pas une transaction ?

Veuillez nous contacter par téléphone au +31 (0)10 428 95 81.

Relevés

Lorsqu'un relevé de compte est disponible dans le portail ING Commercial Card, vous recevrez un e-mail de notification indiquant que le relevé est prêt.

Le portail ING Commercial Card vous offre de nombreux services

- Consultez les transactions de votre carte ayant été imputées à votre compte, ainsi que celles en attente d'autorisation ;
- Consultez vos relevés de compte des 12 derniers mois ;
- Consultez votre limite de dépenses actuelle et le montant disponible ;
- Téléchargez les informations concernant vos transactions.

Application ING Commercial Card

L'application ING Commercial Card vous offre des informations sur vos transactions et des possibilités de consulter votre relevé, vos dépenses et soldes totaux et vos dépenses restantes dans la limite. Pour des instructions concernant l'installation de l'application, rendez-vous sur : www.ingwb.com/commercialcardapp.

Communication

ING Bank N.V. communique dans la langue choisie sur le formulaire d'inscription, c'est-à-dire en français, anglais, néerlandais, allemand, espagnol ou italien. Si vous souhaitez modifier la langue, veuillez vous adresser à votre administrateur programme pour qu'il en fasse la demande. En cas de doute concernant les communications d'ING à propos de votre carte, veuillez nous contacter au +31 (0)10 428 95 81.

Administrateur programme

Votre société a nommé une personne au sein de l'organisation qui gèrera le Programme ING Corporate Card. L'administrateur programme a été mandaté pour gérer le programme, demander des cartes et signer pour elles, et demander diverses modifications.

Facturation et relevés

Les dépenses engagées avec votre ING Corporate Card peuvent être réglées directement par prélèvement ou virement bancaire. Elles seront acquittées soit mensuellement par votre société, ou bien par vous-même (par prélèvement ou virement bancaire) au plus tard à la date limite de paiement indiquée sur votre relevé mensuel. S'il se trouve que vous ne « reconnaissez » pas une transaction figurant sur votre relevé, veuillez contacter le service client ING Corporate Card immédiatement au +31 (0)10 428 95 81.

Virement bancaire

Assurez-vous que le paiement du montant total soit effectué à temps. Le montant sur le relevé doit être crédité sur le compte ING au plus tard à la date limite de paiement. La date limite de paiement et le montant dû se trouvent sur le relevé.

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires pour effectuer un virement manuel vers le compte d'ING. La référence paiement sera le numéro de compte à 11 chiffres. Vous trouverez le numéro de compte en haut à droite sur le relevé.

Informations de paiement pour les comptes en EUR dans la zone SEPA :

IBAN : NL47INGB0667841555

SWIFT/BIC : INGBNL2A

Informations de paiement pour les comptes en GBP au Royaume-Uni :

Numéro de compte : 20370111

Code guichet : 238859 (obligatoire au Royaume-Uni pour les virements bancaires)

IBAN : GB74INGB23885920370111

SWIFT/BIC : INGBGB22

Informations de paiement pour les comptes en CHF en Suisse :

IBAN : CH1908387000001080479

SWIFT/BIC : BBRUCHGTXXX

ING Bank N.V.

ING Commercial Cards

Bijlmerplein 888

1102 MG Amsterdam-Zuidoost

Pays-Bas

Veillez remarquer que si le paiement est reçu après la date limite de paiement, une pénalité sera appliquée à votre compte ING Corporate Card.

Modifications

Toutes modifications à apporter à votre nom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail ou limite des dépenses, et au sujet de votre autorisation de retirer des espèces, peuvent être adressées à votre administrateur programme. Si vous avez sélectionné le prélèvement bancaire comme méthode de paiement pour la facturation individuelle et que vous changez votre nom ou numéro de compte, ou que vous changez votre méthode de paiement de virement bancaire en prélèvement automatique, vous devez (à nouveau) renseigner un formulaire de prélèvement automatique. Vous devez également contacter votre administrateur programme pour cela.

Si le changement concerne un nouveau code PIN ou une carte de remplacement, ou si vous avez des questions concernant l'utilisation du portail ING Commercial Card, veuillez contacter le service client ING Corporate Card directement au +31 (0)10 428 95 81.

Il n'y a pas de limite de temps minimum d'utilisation de votre carte. Si vous ne souhaitez plus utiliser votre carte, veuillez en informer votre administrateur programme. Nous désactiverons la carte dès que nous serons informés. Veuillez découper la carte, particulièrement la puce se trouvant dessus.

Plus d'informations

Pour d'avantage d'informations, veuillez visiter ingwb.com/commercialcards ou contacter votre administrateur programme ou appeler le +31 (0)10 428 95 81, joignable 24h/24, 7j/7.

Vous trouverez ci-dessous le numéro local permettant de contacter notre service client Corporate Card.

Allemagne	+49 69 967 59 168
Autriche	+43 13 439 294
Belgique	+32 25 882 111
Espagne	+34 90 289 89 56
France	+33 52 457 72 12
Hongrie	+36 80 021 402
Irlande	+35 31 43 72 616
Italie	+39 05 109 20 261
Luxembourg	+35 22 020 42 56
Pays-Bas	+31 10 428 95 81
Royaume-Uni	+44 20 704 80 320
Slovaquie	+42 12 336 633 21
Suisse	+41 144 501 5143
Autres pays	+31 10 428 95 81

Joignable 24h/24, 7j/7

ING Bank N.V. a son siège social à Amsterdam (Bijlmerplein 888, 1102 MG Amsterdam) et est immatriculée au registre du commerce d'Amsterdam sous le numéro 33031431. La banque est enregistrée auprès de la banque centrale néerlandaise (DNB) et de l'autorité néerlandaise des marchés financiers (AFM) dans le registre des établissements de crédit et des établissements financiers. ING Bank N.V. est également supervisée par l'autorité néerlandaise de surveillance pour les consommateurs et les marchés (ACM). Les informations relatives à la surveillance d'ING Bank N.V. peuvent être obtenues auprès de la DNB (www.dnb.nl), de l'AFM (www.afm.nl) ou de l'ACM (www.acm.nl).

Dans cette publication, est entendu par « ING » ou « la banque » : ING Bank N.V.
